

La lettre mensuelle
de la Commission nationale
droits des femmes
du Parti socialiste



À Paris, le 27 mai,
mobilisation pour la
défense des
retraites

ÉDITORIAL

Protéger tout le monde en Europe

La violence à l'égard des femmes est malheureusement un phénomène commun partout en Europe. Une femme sur quatre la rencontre pendant sa vie, ce qui est inacceptable. Des gens âgés, et beaucoup d'enfants sont également exposés à une violence à caractère physique ou sexuelle, ce qui est également scandaleux.

Certains États membres dans l'Union européenne ont déjà développé des mesures pour protéger les victimes, par exemple en mettant à disposition différentes formes d'ordonnances de restriction. Mais ce n'est pas suffisant, puisque pour l'instant, ces ordonnances ne sont en vigueur que dans l'État émetteur. Rien ne protège donc les victimes une fois qu'elles choisissent de séjourner dans un autre État membre.

C'est pourquoi la présidence espagnole, avec le soutien de 12 membres, dont la France, a décidé de faire pression en faveur d'une « décision de protection européenne » (DPE). Cette décision européenne permettrait que la protection des victimes continue au-delà des frontières de l'État émetteur, partout sur le territoire de l'UE.

Il y a des États (surtout la Grande-Bretagne) et aussi la Commission européenne (y compris la commissaire en charge, Viviane Reding) qui ne sont pas vraiment enthousiastes : ils contestent la base juridique de cette initiative. Et cela parce que, selon eux, tous les États membres ne réglementent pas ce sujet par des règles de droit pénal et parce que les États membres ont des traditions juridiques différentes. Néanmoins, le département juridique du Parlement européen ne voit pas d'obstacle à l'adoption du texte dans sa forme actuelle. Autrement dit : les prétextes sont politiques, et la mesure peut être adoptée et donc doit être adoptée sans délai.

Le 4 juin dernier, le conseil des ministres de la justice n'a pas trouvé de solution définitive (bien qu'avec l'appui de 18 membres, la majorité qualifiée soit garantie). Il semble toutefois que la directive pourra être adoptée sans le consentement de la Grande-Bretagne, grâce au Protocole 21 du Traité de Lisbonne.

Le Parlement européen continue son travail et continue les discussions avec le Conseil, pour que l'on puisse trouver une solution commune en octobre au plus tard. Les victimes n'ont plus de temps, nous n'avons plus de temps.

Zita Gurmai

Secrétaire nationale aux droits des femmes



Une extrême droite chrétienne intégriste émerge à Bordeaux. Le reportage des « Infiltrés » sur France 2 le 27 avril 2010 a révélé un mouvement structuré autour de l'église intégriste Saint-Eloi, de l'association fasciste Dies Irae et de l'école Saint-Projet où les enfants apprennent la haine de l'autre, un nationalisme violent et radical, une vision chrétienne moraliste de la société.

Dans ce contexte et en réaction à la « Marche pour la vie » organisée le 29 mai dernier à Bordeaux par les associations chrétiennes fondamentalistes anti-avortement, le PS s'est mobilisé avec le Collectif droits des femmes en organisant un grand rassemblement contre cette poussée réactionnaire.

Les responsables socialistes ont donné une conférence de presse en présence de Caroline Fourrest lors de laquelle l'attitude passive du maire A. Juppé à l'égard du mouvement intégriste a été dénoncée. Après avoir livré l'église Saint-Eloi aux intégristes, alors excommuniés par le Vatican, la mairie a financé une rénovation de l'édifice. Le manque de contrôle sur les écoles privées sans contrat avec l'État a également été dénoncé et devrait donner lieu à un débat national.

Contrairement à la faible mobilisation lors du rassemblement « contre toutes les formes d'extrémisme » à l'appel d'A. Juppé, le PS girondin et ses partenaires ont fortement et largement rassemblé autour d'un message clair : la réaffirmation des droits des femmes face à une extrême droite intégriste dangereuse.

Parmi 2.000 manifestants, 350 militants socialistes ont revendiqué leur attachement à la contraception et l'avortement libres et gratuits, à l'abolition par l'éducation de tout stéréotype de genre, au respect des choix de vie et de sexualité. Face à l'intégrisme religieux, les socialistes restent vigilant-e-s et sont plus que jamais mobilisé-e-s à Bordeaux.

NOMINATIONS

L'Observatoire de la parité masculinisé, droitisé et pire encore...

L'Observatoire de la parité a été largement remanié : 31 nouveaux membres sur 37 y ont fait leur entrée le 2 juin dernier.

Chantal Brunel, rapporteure générale de l'observatoire et députée UMP, a beau s'extasier devant l'ampleur du changement, les nominations de personnalités politiques nous rappellent hélas déjà l'ouverture très relative de cet organisme et son caractère gouvernemental. À nouveau, seulement 4 parlementaires de gauche seront appelées à siéger. Michèle André, membre de droit de l'observatoire puisque la sénatrice PS du Puy de Dôme est aussi présidente de la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes au Sénat, Danielle Bousquet, députée PS des Côtes-d'Armor, Pascale Crozon, députée PS du Rhône, et Nicole Borvo Cohen Seat, sénatrice PCF de Paris, risquent d'avoir fort à faire face aux 10 élu-e-s de la droite.

Aux côtés de membres du planning familial, d'associations féministes, de la société civile et de chercheur-e-s, la présence de Jean-Eudes Tesson est inquiétante : comment l'expliquer sans prêter au gouvernement soit une monumentale erreur de casting, soit la volonté d'éloigner chaque femme du droit de choisir sa vie ? Présenté comme membre du MEDEF, on ne nous dit pas qu'il est aussi président de l'association « CLER Amour et Famille » qui puise auprès du Pape les conseils et avis qu'elle dispense en matière de sexualité, de contraception, d'avortement !

Le site cler.net utilise le principe des questions réponses pour distiller des idées nauséabondes, sectaires, opposées à tout progrès et à l'égalité femmes hommes.

À la question-postulat « Pourquoi les garçons ne pensent qu'au sexe ? », par exemple, est répondu : « Le garçon peut se laisser conquérir par le physique d'une belle fille au risque d'oublier de découvrir les qualités de cœur et d'intelligence de sa partenaire. Un garçon peut faire l'amour sans avoir de sentiment amoureux, mais le devient ensuite ; alors qu'une jeune fille a besoin de sentiments amoureux pour avoir envie de sexualité. » (sic)

Suite de l'article : page 3

Les retraites des femmes : un enjeu pour l'avenir

Pour remettre le débat dans le contexte, il convient de faire quelques rappels concernant la retraite des femmes aujourd'hui : le montant moyen de pension de droit direct des femmes est nettement plus faible que celui des hommes avec 825 euros mensuels contre 1 426 euros, c'est-à-dire 58 % de celui des hommes ; 70 % des bénéficiaires du minimum contributif sont des femmes, les femmes liquident plus rarement leurs droits avant 60 ans et sont aussi plus nombreuses à attendre 65 ans pour liquider leur retraite à taux plein, ainsi l'âge moyen de liquidation est à 61,4 ans pour les femmes et 59,5 pour les hommes ; 80 % des bénéficiaires de la retraite anticipée sont des hommes. Les femmes, ayant en moyenne un taux d'activité plus faible, ont plus de difficultés à satisfaire la condition de durée d'assurance nécessaire, seulement 41 % de femmes valident une carrière complète contre 86 % d'hommes. Les femmes et les hommes sont donc très loin d'être égaux devant les retraites. Car pour les femmes, il y a souvent un facteur aggravant, l'éducation des enfants : les mères d'au moins trois enfants perçoivent une pension inférieure de près de 28 % à celle des autres femmes retraitées (l'écart est de 34 % sur le seul montant de la pension de droit propre hors majoration de pension) ; les femmes représentent 92 % des assurés cotisants ayant eu un report de l'assurance vieillesse des parents au foyer ; la Majoration de Durée d'Assurance (MDA) dont peuvent bénéficier les femmes ayant élevé au moins un enfant, représente 20 % de la pension de droit propre des femmes qui en bénéficient.

L'inégalité entre les femmes et les hommes est criante et même si le gouvernement ne cesse d'exprimer sa volonté de défendre les droits des femmes (loi contre le voile intégral, 2010 grande cause contre les violences faites aux femmes), au-delà des effets d'annonce ne suit aucune action. Aucune politique efficace n'est mise en œuvre par le gouvernement pour remettre en cause les discriminations

et inégalités de genre touchant massivement les femmes : faibles retraites, inégalité salariale et professionnelle, etc.

Le débat sur les retraites est donc l'occasion de pointer la précarité que connaissent les femmes salariées et retraitées, et l'inaction de la droite face à ces injustices. Il convient de réaffirmer que les principes d'égalité et de justice qui fondent nos politiques nous conduisent à une analyse plus fine, prenant mieux en compte les besoins de tous les Français-e-s.

L'analyse genrée des retraites ne peut être considérée comme un aspect secondaire du débat et doit au contraire apparaître dans les solutions que nous proposons : en améliorant l'accès des femmes au marché de l'emploi, on augmente le nombre de cotisant-e-s et la pension des plus précaires, l'emploi des femmes est donc un levier, au même titre que l'emploi des jeunes et des seniors, pour résoudre le problème de financement des retraites.

Il n'y a qu'une politique volontariste qui permettrait d'en finir avec les inégalités salariales et de retraites des femmes, car les mesures actuelles ne suffisent pas à rattraper les inégalités entre les sexes. Il faut utiliser tous les instruments disponibles pour favoriser l'égalité et combler les écarts et proposer de nouveaux outils. Il faut que nous ayons des exigences contre la précarité et pour l'égalité femmes-hommes: une politique volontariste contre les écarts de salaires, contre les contrats précaires, à durée déterminée et le travail à temps partiel imposé ; des **mesures incitatives** (concernant notamment le congé parental, le temps de travail) pour permettre aux femmes et aux hommes de concilier vie privée et vie professionnelle, un service public de la petite enfance protégé et développé ; une étude genrée sur les retraites (NB : Membres du Conseil d'Orientation des Retraites : 37 hommes, 2 femmes), des mécanismes spécifiques pour corriger les inégalités en matière de retraite et prévenir la précarité des femmes retraitées.

La moindre présence des femmes sur le marché du travail — liée notamment aux préjugés de genre, à leur rôle toujours dominant dans le travail domestique et l'éducation des

enfants — engendre des retraites plus faibles pour les femmes par rapport à celle des hommes. **Les temps partiels, les rémunérations plus faibles, les carrières interrompues touchant massivement les femmes, se répercutent ensuite sur le niveau des pensions. C'est à cela qu'il faut s'attaquer pour garantir des retraites pour toutes et pour tous à l'avenir.**

(Suite de l'encadré de la page 2)

La contraception est largement critiquée : lourde insistance sur les dangers de la pilule et conclusion-conseil : « peut-être découvrirez-vous qu'il est possible de commencer à construire un amour avant d'avoir des relations sexuelles. » (sic) Nous trouvons ailleurs, à plusieurs reprises, l'apologie de la « méthode naturelle » basée sur la connaissance des cycles de fertilité pour lire ensuite dans une autre question qui contient pourtant, pour finir, sa réponse : « Pourquoi les utilisateurs des méthodes naturelles ont-ils plus d'enfants que la moyenne ? Est-ce un signe d'inefficacité ? » Mais non, tout faux : « Ces familles nombreuses peuvent effectivement être dues à des couples qui connaissent mal le "mode d'emploi" des méthodes naturelles, mais c'est aussi que les couples qui les utilisent ont envie d'accueillir la vie ! » (sic)

Nous ne trouvons aucun avis *clair* sur l'avortement, bien sûr. Le site insiste seulement sur ses dangers, sur les très lourdes conséquences notamment psychologiques, sur les blessures parfois irréparables de l'« âme » (sic), qui résulteraient de cet acte et qui affecteraient tragiquement tout un couple...

Avec de tels arguments, les prochaines réunions de l'observatoire risquent de promettre... Espérons maintenant que d'autres membres, encore trop méconnus, n'auront pas été recrutés à la demande du gouvernement pour tenir un même discours.

ENTRETIEN

avec Annick COUPÉ, porte-parole de l'Union syndicale Solidaires

Égalité : Quel avenir pour les retraitées des femmes ?

Annick Coupé : Les chiffres sont connus. Les femmes retraitées perçoivent une retraite moyenne de 38 % inférieure à celle des hommes (1020 euros par mois contre 1620 euros). La moitié d'entre elles ont une retraite inférieure à 900 euros (20 % des hommes) et la majorité des retraités au minimum vieillesse (629 euros) sont des femmes. Tout cela découle des inégalités structurelles de leur carrière professionnelle : inégalités salariales, temps partiel, interruptions liées aux charges familiales... Elles sont majoritairement concernées par la décote, cette double peine et au contraire, minoritaires à bénéficier des mesures telles que la surcote, la retraite anticipée pour carrière longue. Tout report de l'âge légal, tout allongement du nombre d'annuités pénalisera particulièrement les femmes ! Les projets du gouvernement vont aggraver ces inégalités et aller à l'encontre de l'amélioration du droit des femmes, à tout âge, d'avoir une réelle autonomie financière, ce qui suppose autant un vrai salaire qu'une retraite décente !

É. Quelle place Solidaires fait aux femmes ?

A. C. : Le monde syndical, toutes organisations confondues, ne fait pas

en son sein, toute la place qui devrait revenir aux femmes. Le nombre de femmes syndiquées reste inférieur à la réalité du monde du travail (45 % de femmes parmi les salariés). À Solidaires, le taux de féminisation des adhérents se situe entre 35 et 40 %. Mais c'est quand on parle de responsabilités que l'écart se creuse entre hommes et femmes : à Solidaires moins de 30 % de femmes sont en responsabilités dans les instances politiques des organisations... Le monde syndical reste encore trop marqué par une histoire qui s'est construite sur les bastions industriels masculins ; pourtant, la réalité du monde du travail n'est plus celle-là aujourd'hui ! Et même si je suis porte-parole nationale, Solidaires n'échappe pas à cette contradiction entre ses intentions et sa réalité !

É. Quelles actions concrètes Solidaires mène en faveur de la parité et de l'égalité professionnelle et salariale ?

A. C. : Le dernier congrès national de Solidaires a intégré dans le préambule des statuts le principe suivant : « le syndicalisme s'inscrit dans une démarche féministe en agissant pour l'égalité entre les hommes et les femmes ». Nous nous appuyons sur cet acquis pour agir dans plusieurs directions en nous appuyant sur une commission femmes nationale. Nous avons réédité un « Guide des droits des femmes » qui répertorie les droits existants et qui développe nos propositions pour les améliorer. Nous avons engagé une politique de formation syndicale avec deux modules : l'un sur la négociation salariale et l'égalité professionnelle, l'autre sur



Annick
Coupé

« genre et stéréotypes ». Nous organisons depuis plus de 10 ans, avec la CGT et la FSU, des journées intersyndicales femmes qui réunissent 300 personnes (une très grande majorité de femmes) chaque année en mars ; dans ces journées nous abordons aussi bien les questions liées au travail que celles liées aux inégalités et discriminations vécues par les femmes en général. Nous essayons aussi de mener le débat dans les syndicats qui composent l'Union syndicale Solidaires pour que plus de femmes accèdent à des responsabilités : il en va, à mon sens, de la crédibilité du syndicalisme à être en phase avec les réalités du monde du travail ! Certaines organisations de Solidaires, comme la fédération Sud PTT, ont mis en place un système de quotas dans leur instance nationale, mais c'est loin d'être la règle ! Mais dans le syndicalisme comme ailleurs, rien n'est jamais durablement acquis pour les femmes et nous devons maintenir une vigilance constante pour que les analyses et les revendications prennent en compte cette dimension de genre !

Agenda

Colloque « Faire et écrire l'histoire : féminisme et luttes des classes, de 1970 à nos jours »

25 septembre 2010

Salle des fêtes de la Mairie de Paris

Inscription indispensable à :

feminismeluttedeclasses@gmail.com

Programme bientôt disponible.

Crédits :

Andrea Fuchs, Zita Gurmai, Bruno Lapeyre, Gaëlle Lenfant, Florence Riolland, Christine Rimbault, Secrétariat National Droits des Femmes

Responsable de la publication :

Gaëlle Lenfant



10, rue de Solférino
75333 Paris Cedex 07
femmes@parti-socialiste.fr